



Le Mutualiste Municipal

ORGANE OFFICIEL DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALUX



VIE MUTUALISTE

- Bienvenue
- Tableau des prestations
- Centre de santé
- Centre dentaire

SANTÉ

- Caries des tout-petits à prendre au sérieux
- A chacun sa contraception
- Médecines complémentaires

SOCIÉTÉ

- Permis B : des formations qui tiennent la route
- Métiers «verts» derrière le rêve la réalité

LOISIRS

- Jardin : pour préparer la période automnale
- Recettes :
 - Tourte au poulet
 - Banane surprise



le mucem
à Marseille



N° 332 - SEPTEMBRE 2014 - I.S.S.N. 1269-5416
Trimestriel - Prix unitaire : 0,91 euros



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Ligne Directe
☎ 55 112
Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro
☎ 0811 900 392
Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min



SOLUTION AUDITION

PUIGSERVER Eric & BARDY Stephane Audioprothésistes

- **1/3 payant municipaux**
- **Test auditif Gratuit non médicalisé**
- **Garantie 2 ans Panne et Casse offert aux adhérents**
- **Paielement 10 fois sans frais**

Nous rencontrer :

CC la Rouvière
83 Bd du Redon
13009 Marseille
☎ 04.91.78.94.09



Votre prothèse auditive à partir de :

500€



Passez aux relevés de prestations en ligne !

Arrêtez les décomptes papier et
Consultez vos remboursements sur www.Cybeles.fr

Simple	Vous accédez directement à vos remboursements en ligne.
Pratique	Vos remboursements sont consultables en ligne 24h/24h, 7j/7, où que vous soyez.
Rapide	Vos alertes e-mail personnalisées Vous êtes informés en temps réel de l'état de vos remboursements.
Gratuit	Ce service est totalement gratuit quelle que soit votre fréquence d'utilisation.
Ecologique	Vous contribuez concrètement à la préservation de notre planète. Moins de papier et moins de classement !
Souple	Votre choix est réversible. Vous pouvez à tout moment revenir au papier en effectuant votre demande par mail.

J'ai fait mon choix, Je consulte mes remboursements en ligne !

J'arrête les décomptes mensuels par courrier et je consulte mes remboursements en ligne sur www.cybeles.fr / espace adhérent / Consulter vos prestations (Merci de cocher la case)

● Renvoyez votre coupon réponse à :
Mutuelle des Municipaux - 4, rue venture - CS 41822 – 13221 Marseille Cedex 01

Nom:..... Prénom:.....

Numéro d'adhérent:.....

E-mail:.....@.....

● Ou envoyez votre demande par mail à prestation@mut-mun-provence.fr

Sommaire

LA VIE MUTUALISTE

- Le Mot du Président. 3
- Rubrique Conseils. 4
- Assistance aux personnes 5
- La Mutuelle à votre service 6
- Tableau des prestations 7
- Centre Dentaire 8
- Charte de médiation 9

LA SANTÉ

- Santé & Prévention :
 - Caries des tout-petits à prendre au sérieux 10-11
 - A chacun sa contraception . . . 12-13
 - Médecines complémentaires 14

LA SOCIÉTÉ

- Permis B : des formations qui tiennent la route 15
- Métiers «verts» derrière le rêve la réalité 16

LES LOISIRS

- Jardin : Préparer la période automnale 17
- Recettes :
 - Tourte au Poulet. 18
 - Banane surprise 18

Ligne Directe

55 112

Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro

0811 900 392

Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min

EDITORIAL



Le Mot du Président

Pourquoi les cotisations des Mutualistes flambes ?

Depuis plus de 25 ans, les désengagements successifs de la Sécurité Sociale ont transféré la charge des prestations maladie vers les ménages et les mutualistes.

Chaque année, le vote de la loi sur le financement de la Sécurité Sociale aboutit au même résultat.

La réforme du financement des hôpitaux publics, au travers de la T2A et de la nouvelle nomenclature des actes, pèsent également lourdement sur le budget des mutualistes.

S'ajoutent à cela les pratiques commerciales concernant l'optique qui poussent à une surconsommation des dispositifs médicaux que sont les lunettes.

Les dépassements d'honoraires par les médecins spécialistes sont devenus la norme, le respect des tarifs de convention l'exception.

La liste des médicaments non remboursés s'allonge inexorablement...

Tout cela au détriment des citoyens qui doivent mettre la main à la poche de plus en plus lourdement pour se soigner.

De plus, tous les gouvernements ont créé des taxes sur les contrats mutualistes : aujourd'hui 13,27% des cotisations perçues sont reversées à l'Etat.

En France pour l'année 2013, ce sont 500 000 personnes supplémentaires qui ont été obligées de quitter leur mutuelle car elles ne pouvaient plus s'acquitter du montant de leurs cotisations devenu insupportable avec

des salaires et des retraites insuffisants.

Ceci est un scandale social !!

La seule marge de manœuvre pour maintenir au plus bas le montant des cotisations est de réduire les frais de fonctionnement.

Grâce à notre proximité et à des efforts de gestion importants, ils s'élèvent à la Mutuelle des Municipaux de Marseille à 7,21% des cotisations TTC contre une moyenne nationale de 20% selon l'Argus de l'Assurance pour un très grand nombre de complémentaires santé.

Grâce à cet écart de près de 13%, nous pouvons aujourd'hui fixer le prix des cotisations au plus bas, tout en respectant les contraintes que nous imposent les directives européennes concernant les réserves obligatoires et les placements.

Ces efforts de gestion ont abouti à l'adhésion de 3 300 agents territoriaux actifs supplémentaires, soit une augmentation de notre effectif de 37% en deux ans.

Toute notre équipe de salariés, de délégués et d'administrateurs sont, et resteront mobilisés afin de préserver notre droit à la santé

Les mutualistes ne peuvent continuer de subir et voir bafouer leurs droits issus de la Constitution de 1946.

Le Président du Conseil d'Administration
François MOSCATI

Direction Administrative et Rédaction : 4. Rue Venture - C.S. 41822 - 13221 Marseille Cedex 01. Tél : 0811 90 03 92 - FAX : 04.91.13.93.15 - e-mail : controle@mut-mun-provence.fr. CCP 1692 38 U Marseille - **Directeur de Publication :** Paul R.G. DEROUILLHE - **Responsable de Rédaction :** Paul R.G. DEROUILLHE - **Composition du Conseil d'Administration de la Mutuelle des Municipaux :** **Président :** François MOSCATI - 1^{er} Vice-Président : Patrick RUE - 2^{ème} Vice-Président : J. Pierre GROS - Trésorier Général : Michel CAUVIN - Trésorier Adjoint : Michel RICCIO - Secrétaire Général : Arthur BIBERIAN - Secrétaires Adjointes : Alain VOLLARO, Mme. Liliane CARDI - Conseillers Techniques : MM. AMICO, DE MARIA - MM. François Amico, Christiane Argy, Claude Argy, Patrice Ayache, Arthur Biberian, Bounous Nathalie, Liliane Card, Michel Cauvin, Richard Contrera, Claudine Demazière, Paul Derouillhe, Jean-Pierre Garcia, Eric Gilly, Mireille Gillberti, Jean-Pierre Gros, Michel Karabadjakian, Pierre Lauzat, Levy Marc, Bruno Moscatelli, Lupori Odile, Félix de Maria, Francis Mencacci, Michel Evelyne, Carine Pinet, Martine Polese, Michel Riccio, Patrick Rue, Michel Savino, Sogliuzzo Henri, Patrick Soudais, Alain Tito, Marie-Cécile Vidal, Alain Vollaro. - **Directeur :** Mme Margaret Durup - **Le Mutualiste Municipal** - organe officiel de la Mutuelle des Municipaux - Mutame Provence N° 13 1092 - Prix du numéro 0,91 euros. Abonnement annuel : 3,64 euros. Périodicité : trimestrielle Commission paritaire N° 1112 M 06261 - N° ISSN 1269-5416. Dépôt légal 7 Janvier 2010. - Publicité : S.A.C.P. - Crédits photos : fotolia.fr

Composition création : Compographique - Tél : 04.91.50.34.34 - Imprimeur : Compographique - 46, Avenue des Olives - 13013 Marseille. 04 91 50 34 34
La reproduction des articles et photos du Mutualiste Municipal est interdite sans autorisation écrite des auteurs.

VIE MUTUALISTE

Rubrique Conseils

**Pour tout courrier
Envoyer vos demandes
à l'adresse suivante :**

MUTUELLE DES MUNICIPAUX
MUTAME PROVENCE
BP 41822 - 13221 Marseille Cedex 01

**Afin de pouvoir vous contacter
rapidement,
merci d'indiquer votre
numéro de téléphone et votre
mail dans toutes
vos correspondances.**

Adhérents Retraités de la Fonction Publique Territoriale

Le Fonds d'Action Sociale
de la CNRACL propose
une aide santé cotisations Mutuelle

Cette aide est destinée à la prise
en charge d'une partie de vos cotisations à une
Mutuelle santé.

Vous pouvez adresser votre demande
à l'adresse suivante :

C.N.R.A.C.L.
Rue du Vergne
33059 - BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.11.36.68
e-mail : www.cnracl.fr



**Pour toutes modifications de
situation, penser à nous fournir :**

Modification situation familiale :

Naissance : Photocopie du livret de famille
Mariage : Photocopie du livret de famille
Décès : Acte de décès, avis d'imposition du défunt, facture acquittée.
Relevé d'identité bancaire ou postal de la personne qui a réglé les frais

Modification situation professionnelle :

Titularisation, congé parental, congé sans solde :

Fournir un arrêté

Mise à la retraite : courrier à nous adresser accompagné
d'un arrêté de mise à la retraite + photocopie du titre de pension

Arrêt de travail : assurés sociaux de notre SL 616, non titulaires et titu-
laires à temps non complet (-31 H 30) : nous faire parvenir les volets 1 et
2 impérativement dans les 48 H, par voie postale (le cachet de la poste fai-
sant foi).

Pour percevoir les indemnités journalières, votre employeur doit remplir une
attestation de salaire que vous devez nous transmettre dans les plus brefs
délais lors de votre reprise de travail ou à partir de 15 jours d'arrêts consé-
cutifs.

En cas d'accident : Si vous êtes victime d'un accident causé par un tiers,
vous devez déclarer cet accident à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
dans les quinze jours qui suivent.

VOS OPTICIENS AGRÉÉS PAR LA MUTUELLE

L'OPTIQUE STEPANIAN
VENI VIDI
OPTICIENS

30, Rue Paradis - 13001 MARSEILLE - Tél. 04 91 33 82 51

CENTRE D'OPTIQUE MÉDICAL

GÉRARD

14, rue Decazes - 13007 Marseille - Tél. 04 91 52 80 48

L'OPTIQUE
KIEFFER

21, Rue Montgrand - 13006 Marseille - Tél. 04 91 33 03 61
14, Rue de la République - 13400 Aubagne - Tél. 04 42 03 10 92

VOS AVANTAGES

TIERS PAYANT INTEGRAL

- **FORFAIT** jusqu'à **200€** + SS (1 monture + 2 Verres unifocaux).
- **FORFAIT** jusqu'à **400€** + SS (1 monture + 2 Verres progressifs).
- **FACILITÉ DE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS**
- **REMISE 20 %** SUR VOS ACHATS (Hors Promo).
- **GARANTIE CASSE 1 AN** SUR MONTURE ET VERRES
(SUR VICE DE FABRICATION)
- **ASSISTANCE, ENTRETIEN : GRATUIT**

Tous les avantages sont étendus aux Familles

Mutuelle des Municipaux de Marseille

VIE

MUTUALISTE

Mutame Provence Services

Mutame Provence Services, Bonjour ! »



C'est ainsi que vous êtes accueillis depuis le 1^{er} janvier 2009 par notre service d'écoute, de conseils et d'assistance, spécialisé dans une réponse médico-sociale au téléphone.

Pour votre aide à la vie quotidienne et votre assistance à domicile, jusqu'à présent vous faisiez appel à Mutissimo.

Votre mutuelle, toujours proche de vous et attentive à vos besoins, a souhaité faire évoluer le contenu de ces services en mettant en place une ligne téléphonique dédiée.

Sur simple appel téléphonique, votre demande est comprise et traitée par un personnel compétent. Nos équipes vous proposent une aide adaptée à votre situation et vous donnent des conseils personnalisés sur vos droits. Vous pouvez également dialoguer avec des interlocuteurs spécialistes en leur domaine : juriste, puéricultrice, assistante sociale, psychologue clinicienne diplômée...

• «Ma femme est hospitalisée !»

Dès une nuit passée à l'hôpital, quelle qu'en soit la cause, nous mettons en place une aide à domicile, ou bien nous organisons la garde de vos enfants.

Nous pouvons en outre vous mettre en relation avec une personne compétente qui vous renseigne sur vos droits, recherche des solutions d'aides complémentaires.

Si la maladie vous soucie, notre psychologue est à votre disposition pour vous écouter.

• «Mon enfant est malade, il va manquer l'école 3 mois !»

Tout d'abord, nous allons vite vous dépanner pendant quelques jours, le temps de vous organiser. Nous envoyons une garde d'enfant à votre domicile pour que vous puissiez continuer à travailler (5 jours maximum). Puis nous prendrons en charge l'école à domicile afin que votre enfant poursuive ses études (maximum 10 heures par semaine).

• «Je viens d'accoucher et bébé pleure toute la nuit, son petit frère de 5 ans fait des cauchemars !»

Une puéricultrice vous donne des conseils sur tout ce qui touche à l'alimentation, l'hygiène, les soins, l'éducation, les modes de garde... Ces renseignements et conseils concernent l'enfant de 0 à 6 ans. Vous pouvez l'appeler autant de fois que vous le souhaitez.

• «Papa vient de décéder et je suis exténuée car ma mère m'en fait voir de toutes les couleurs !»

Notre service de soutien psychologique est à même de vous faire comprendre les réactions de votre mère et peut également vous procurer l'écoute dont vous avez besoin.

• «Mon voisin n'a pas taillé sa haie depuis 3 ans, ce qui fait de l'ombre à mon jardin potager !

Notre juriste vous explique comment procéder vis-à-vis de votre voisin selon la réglementation en vigueur. Chaque entretien téléphonique dure en moyenne 15 minutes. Pour des questions très pointues et si des recherches sont nécessaires, vous avez la réponse au maximum dans les 48 heures. Vous pouvez demander ce service d'informations juridiques autant de fois que vous le souhaitez dans l'année.

• «Je sors de l'hôpital, je suis isolé et mes capacités d'autonomie sont réduites, étant resté hospitalisé 35 jours !»

Nous prenons en charge l'installation d'un système de téléassistance qui vous permet de rester en permanence en lien avec l'extérieur. Une aide à domicile vient vous aider au plus vite et notre assistante sociale va échanger avec les services du Conseil Général pour une demande d'APA en urgence.

• Autres services et prestations d'assistance :

- Aide à domicile pendant toute la durée d'un traitement de chimiothérapie, de radiothérapie
- Garde des ascendants à charge et vivant sous votre toit si vous êtes hospitalisé
- Rapatriement médical
- Frais médicaux à l'étranger
- Garde des animaux en cas d'hospitalisation
- En cas de décès à plus de 50 km du domicile : prise en charge des frais de transport et des frais liés aux nécessités de ce transfert vers le lieu d'inhumation.

Cette liste n'est pas exhaustive, nous vous fournirons le document contractuel des Conditions Générales d'assistance sur simple demande.

IMPORTANT !

Ne déclenchez pas de mise en place d'une prestation pouvant être prise en charge dans le cadre de vos garanties d'assistance, sans notre accord préalable au 0810 812 821.


Mutame Provence Service

0810 812 821
24/24 h - 7/7 j
Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min



La Mutuelle à votre Service

Santé

- **Tiers payant généralisé**
Pharmacie, laboratoire,
radiologie, optique...
- **Prothèses dentaires 300%**
(tarif base sécurité sociale)
- **Forfait optique jusqu'à 400 €**
- **Centre de Santé Marseille**
51, rue de Rome
Tél: 04.91.13.98.89
Vaccin antigrippe gratuit
Consultation diététique gratuite

Prévoyance

- **Complément de salaire**
Un contrat prévoyance
« incapacité de travail »
vous couvre pendant 3 années
de maladie
(incluant le traitement à pleine
solde payé par votre employeur).

Services

- **Association Familiale d'Aide à Domicile**
AFAD - Tél: 04.91.33.43.43
- **Mutame Provence Service**
Service aux personnes, Conseil juridique...
N°Azur: 0 810 812 821
Contrat souscrit auprès de RMA
46, rue du moulin – BP62127
44121 Vertou Cedex
- **Caution de prêt immobilier**
Tél: 04.91.13.93.00
Contrat collectif Union MUTAME
63 bvd de Strasbourg – 75010 Paris
- **Crédit Social des Fonctionnaires**
Tél: 04.91.29.61.60

Loisirs

- **Un parc pour vos pique-niques**
Les Garrigues
Route de Lambesc à Rognes
Ouvert du 1er mai au 30 septembre
- **Une salle pour vos fêtes**
Tél: 04.42.50.17.15

Ligne Directe

☎ 55 112

Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro

☎ 0811 900 392

Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min

www.cybeles.fr

Tableau des Prestations Santé 2014 - Contrats Labelisés

Régime obligatoire + Couverture Mutuelle dans le cadre du parcours de soins

Les conditions de versement des prestations figurent dans le règlement mutualiste

	LABEL 1	LABEL 2	LABEL 3	LABEL 3S
Consultation et Visite				
Généraliste	100%	100%	100%	100%
Spécialiste sauf Psychiatrie	100%	100%	100%	150%
Examens médicaux				
Laboratoire	95%	95%	95%	100%
Radiologie	100%	100%	100%	100%
Pharmacie				
Vignettes blanches	95%	95%	95%	100%
Vignettes bleues	65%	95%	95%	100%
Vignettes orange	15%	15%	15%	80%
Contraceptif oral non remboursable par la Sécurité Sociale	-	-	-	100%
Paramédical				
Auxiliaires Médicaux	75%	85%	95%	100%
Frais de transport	75%	85%	95%	100%
Hospitalisation				
Forfait honoraires chirurgie				100 €
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Accompagnement 1 enfant de moins de 10 ans	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Chambre particulière (3)	15,25 €	24,50 €	27,50 €	50,00 €
Forfait journalier hospitalier	8 €	10 €	14 €	100%
Forfait accouchement	100 €	200 €	300 €	300 €
Grossesse médicalement assistée forfait par FIV	-	-	-	100 €
Dentaire				
Soins dentaires	75%	85%	95%	100%
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale)(1)	95%	115%	170%	300%
Forfait orthodontie annuel	-	61 €	153 €	1 000 €
Implant dentaire forfait annuel	-	-	-	1 000 €
Appareillage				
Appareillage	75%	85%	95%	100%
Prothèse capillaire, prothèse de sein	100%	100%	100%	200%
Forfait Acoustique (1 forfait tous les 2 ans)	92 €	183 €	305 €	305 €
Optique				
Forfait monture + verres (2) :				
Soit avec verres simples	70 €	110 €	160 €	200 €
Soit avec verres complexes ou progressif, lentilles	140 €	220 €	300 €	400 €
Soit un forfait chirurgie réfractive/oeil	60 €	90 €	140 €	400 €
Médecine douce				
Ostéopathie, acupuncture 5 séances X 30€	-	-	-	150 €
Cure thermale				
Frais d'établissement, transport, hébergement	75%	85%	95%	100%
Prévention				
Amniosynthèse non remboursable par la Sté Sle	-	-	-	100%
Densitométrie osseuse pour les femmes de + 50 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
Vaccin anti-grippe	Oui	Oui	Oui	Oui
Dépistage des troubles de l'audition + 50 ans	Oui	Oui	Oui	Oui

Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables

Caution Immobilière : contrat collectif souscrit auprès de l'Union Mutame : 63 Bd de Strasbourg - 75010 Paris

Assistance aux personnes : contrat collectif souscrit auprès de Ressources Mutuelles Assistance (N° AZUR : 0810 812 821)

(1) - Plafond annuel 1 200 €

(2) - Forfait annuel en cas de changement de vue sur présentation d'un certificat médical circonstancié. A défaut tous les 2 ans

(3) - 30 jours par hospitalisation. (hors maison de repos et psychiatrie)

VIE MUTUALISTE



Le Centre de Santé des Municipaux



51, Rue de Rome – 13001 Marseille • Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

- Un accès aux soins pour tous
- Tiers payant sécurité sociale et mutuelles
- Pas de dépassement d'honoraires
- Un éventail complet de spécialités médicales
- Echographie, doppler...
- Quatre généralistes permanents



**Médecins : 04.91.13.98.88
04.91.13.98.89
Dentistes : 04.96.17.63.35**

MÉDECINE SPÉCIALISÉE

- Médecine générale
- Cardiologie
- Chirurgie vasculaire
- Dermatologie
- Gastro-entérologie
- Gynécologie-obstétrique
- Médecin nutritionniste
- Médecine physique-réadaptation
- Echographie, Doppler
- Endocrinologie
- Ophtalmologie
- O.R.L.
- Pneumologie - Allergologie
- Psychiatrie
- Rhumatologie
- Urologie

PARAMÉDICAL

- Pédicurie - Diététique - Ostéopathie



centre dentaire de marseille

Vous bénéficiez d'avantages

Dans le cadre du partenariat avec la Mutuelle des Municipaux de Marseille

- **19** chirurgiens dentistes à votre service
- La garantie de **soins de qualité**, prothèses, orthodontie
- **Une prise en charge complète** grâce au tiers-payant sur présentation des cartes vitale et mutuelle
- Remboursements **améliorés**
 - 300% du tarif conventionné Sécurité Sociale (plafond 1200€)
 - Orthodontie des enfants de -16 ans
- Des **prix étudiés** pour les prothèses dentaires
- **Accès facile** – parking Hôtel de Ville à proximité

centre dentaire de marseille

- 20/26, rue Caisserie 13002 Marseille
Prise de rendez-vous: 04.96.11.62.96
Sans interruption et le samedi de 8h à 12h.
- 51, rue de Rome 13001 Marseille
Prise de rendez-vous: 04.96.17.63.35
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

centre dentaire d'Aubagne

- 60 all Faienciers - Bât B - 13400 Aubagne
Prise de rendez-vous : 04 42 84 65 02
Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 19h

S ANTE

Caries des tout-petits : à prendre au sérieux

Les caries peuvent apparaître très tôt chez les enfants, parfois dès l'âge de 18 mois. Il est possible de prévenir ces atteintes précoces par une hygiène bucco-dentaire adaptée et de saines habitudes alimentaires. Conseils à suivre pour des dents de lait en bonne santé.



Les tout-petits ne sont pas à l'abri des caries. « Certains enfants peuvent avoir des caries dès 1 an et demi ou 2 ans », alerte la Dre Sylvie Dajean-Trutaud, maître de conférences à la faculté de chirurgie dentaire de Nantes (Loire-Atlantique) et praticienne hospitalière. En maternelle, les cas de polycaries – caries multiples – ne sont pas rares du tout.

A Grenoble, le service de santé scolaire de la ville a examiné la bouche de 1 633 écoliers de grande section durant l'année 2012/2013. Parmi eux, 120 présentaient déjà plusieurs caries. « Parfois, sur 20 dents de lait, 12 ou 13 sont atteintes », constate Christiane Brun, assistante dentaire à la ville de Grenoble, qui accompagne les enfants et leurs familles tout au long du parcours de soins.



Les répercussions des caries précoces sur la santé de l'enfant sont nombreuses. Quand les dents de lait sont très abîmées ou tombent trop tôt, l'enfant s'alimente mal, faute de pouvoir mastiquer et déglutir normalement. La douleur affecte son sommeil. Il éprouve aussi des difficultés pour parler. Les moqueries des copains risquent en outre d'entamer sa confiance en lui.

« A partir du moment où il n'y a plus de dents de lait, les dents définitives poussent de travers », ajoute le Dr Bernard Borowsky, chirurgien-dentiste qui soigne chaque année sous anesthésie générale environ 250 enfants à la clinique de Chartreuse, à Voiron (Isère).

Pas de biberon pour s'endormir



Plusieurs facteurs favorisent les caries précoces, à commencer par de mauvaises habitudes alimentaires. Plus les dents sont exposées de manière fréquente et prolongée à des glucides « fermentescibles », c'est-à-dire qui peuvent entraîner une fermentation, plus le risque de carie

est grand. On trouve ces glucides dans le lait, le jus d'orange, les sucreries, etc.

Une habitude à surtout abandonner rapidement : le biberon de lait donné le soir à l'enfant pour s'endormir. Ses dents vont être en contact toute la nuit avec les sucres contenus dans le lait alors que sa production de salive, qui protège contre les caries, va baisser pendant son sommeil. Résultat : les lésions carieuses peuvent se développer très vite. On parle d'ailleurs du syndrome du biberon.



« Dès l'apparition des dents, il faut arrêter de donner à volonté le biberon ou le sein », conseille la Dre Sylvie Dajean-Trutaud. La règle à suivre au contraire : tendre vers quatre repas équilibrés par jour sans grignotage entre-temps et pas de biberon de jus d'orange ou de sucette trempée dans le miel en permanence dans la bouche.



Il est conseillé de pratiquer des gestes d'hygiène dès que les premières dents sortent. On peut commencer par utiliser le doigt enveloppé d'une compresse humide pour nettoyer la ou les dents ainsi que les gencives. Ou alors une petite brosse pour bébé sur laquelle on a déposé une trace de dentifrice fluoré adapté à l'âge de l'enfant.

Tous les enfants ne sont pas égaux

Le brossage, toujours avec un dentifrice contenant du fluor en quantité adéquate, sera régulier – au moins une fois par jour, de préférence le soir – dès l'apparition des premières molaires, c'est-à-dire vers 12-18 mois. A 3 ans, on pourra passer à un brossage matin et soir, toujours avec l'aide d'un parent. Ces bonnes habitudes réduisent le risque de carie. Mais tous les enfants ne sont pas égaux. Certains sont plus vulnérables, car leur émail est moins résistant et leur salive moins protectrice.

Au tout début de la formation de la carie, on peut être alerté par un changement de teinte de la dent. « Les incisives supérieures vont commencer à avoir des taches blanchâtres, indique la Dre Sylvie Dajean-Trutaud. C'est le début de la déminéralisation de l'émail, le premier stade de la carie. Quand les taches deviennent jaunes ou marron, là nous avons affaire à une carie installée. »

Si les caries sont trop nombreuses – au-delà de cinq –, l'enfant sera soigné sous anesthésie générale. « On essaye au maximum de conserver la dent, mais lorsque celle-ci est trop délabrée ou infectée, on est obligé d'extraire », explique le Dr Borowsky. Pour prévenir les caries précoces, les dentistes conseillent de consulter dans les six mois qui suivent l'éruption de la première dent de lait, puis une fois par an. Prendre soin de ses dents commence décidément très tôt !

Sandra Jégu

Jean-Christophe : « Je ne pensais pas que cela pouvait arriver aussi tôt ! »



« Vers l'âge de 2 ans et demi, les deux dents de devant de ma fille ont commencé à s'effriter, témoigne Jean-Christophe. Il y avait aussi d'autres caries dans la bouche. Elle avait en fait un syndrome du biberon. Depuis toute petite, il fallait qu'elle ait un biberon de lait pour s'endormir. » Plusieurs dentistes consultés pour ce problème expliquent qu'ils ne peuvent pas la soigner, qu'elle est trop petite. « Ils ne me proposaient rien, se souvient-il. Mais quand elle est allée

à l'école, une infirmière m'a orienté vers l'assistante dentaire de la Ville de Grenoble. Très vite, on a pu avoir un rendez-vous avec le chirurgien-dentiste. On lui a arraché les deux dents de devant et soigné six caries. Je ne pensais pas que cela pouvait arriver aussi tôt. J'ai un fils qui a 17 ans et lui, sa première carie, il l'a eue à 8 ans. »

S.J.

A lire

L'association Sparadrap a réalisé, en partenariat avec la Mutualité Française, un guide pour les enfants intitulé *Je vais chez le dentiste*. Le livret explique qui est le chirurgien-dentiste, quand et pourquoi il faut aller le voir, comment il examine ou soigne les dents, avec quels instruments.



Plus de renseignements sur : www.sparadrap.org.

Les caries, un révélateur d'inégalités sociales



Une récente étude du ministère de la Santé met en lumière les liens entre santé dentaire des enfants et milieu social des parents. « En maternelle, à l'examen de santé scolaire obligatoire, 4 % des enfants de cadres ont au moins une carie non soignée, contre 23 % des enfants d'ouvriers », indique cette enquête.

S.J.

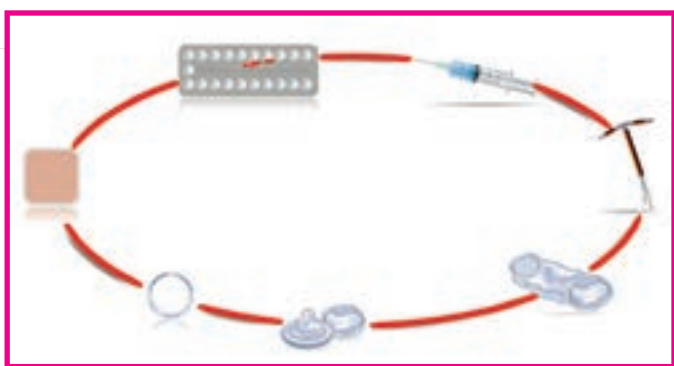
S

ANTE

stérilet dosage
sexualité gynécologue
préservatif spermicides
contraception
information pilule implant
question rapport ovule



A chacun(e) sa contraception



Un moyen de contraception se choisit au cas par cas en fonction de ses habitudes de vie, de son âge ou encore de ses antécédents médicaux. Charge aux professionnels de santé d'expliquer à leurs patients les avantages et inconvénients des différentes méthodes disponibles.

Il existe aujourd'hui plus de dix moyens de contraception différents : préservatifs masculin et féminin, capot cervical, anneau vaginal, dispositif intra-utérin (stérilet), implant, etc. Sans oublier bien sûr la pilule, la méthode numéro un en France, même si son utilisation a légèrement diminué depuis 2000. Elle est toujours choisie par environ une femme sur deux.

Pourtant, la pilule ne convient pas à toutes. En théorie, elle est efficace à 100 %. Sauf que dans la pratique, son efficacité est bien moindre : entre 92 à 94 % pour les pilules les plus fréquemment prescrites, celles qui contiennent à la fois des œstrogènes et des progestatifs.



dû à l'absence de contraception tandis que les deux autres tiers surviennent sous contraception ».

Oublier son comprimé

Le cas de Marion, 26 ans, est symptomatique. A 15 ans, elle se voit prescrire Diane 35[®], un médicament antiacnéique aujourd'hui retiré du marché. Son acné disparaît mais elle continue de prendre ce traitement aux effets contraceptifs. « C'était devenu ma pilule, jusqu'à ce que je tombe enceinte », raconte Marion, à qui il arrivait régulièrement d'oublier son comprimé. Elle subit une interruption volontaire de grossesse. « On m'a alors prescrit une pilule minidosée alors que ce n'était vraiment pas ce qui me convenait », poursuit-elle. Nouvelle grossesse non désirée et deuxième avortement. Finalement, elle abandonne la pilule pour l'anneau vaginal, moins contraignant.

Pour permettre aux femmes – et aux hommes – de choisir le contraceptif le plus sûr pour eux, le ministère de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) ont lancé une nouvelle campagne de sensibilisation. Après l'affaire des pilules de 3^e et 4^e générations, qui se sont révélées augmenter le risque de thrombose veineuse (phlébite, embolie pulmonaire), le ministère

A chacun(e) sa contraception

SOCIÉTÉ



Un site Internet pour s'informer

veut dissiper la suspicion et combler le manque d'information à travers un message : « *La contraception qui vous convient existe.* »

Les patients sont invités à consulter le site Internet www.choisirsacontraception.org pour connaître en détail les différents contraceptifs à leur disposition et faire leur choix avec l'aide de leur médecin ou de leur sage-femme au regard de leur âge, de leur vie sentimentale, de leurs antécédents médicaux, etc. La HAS a par ailleurs rédigé des fiches mémos à l'intention des professionnels pour parfaire leurs connaissances parfois lacunaires : quelle contraception conseiller chez une femme adulte en âge de procréer ? chez une adolescente ? après un accouchement ? après une IVG ?



Un choix éclairé



Bien souvent, le choix d'un contraceptif s'impose par la norme en vigueur en France : au début de la vie sexuelle, on utilise un préservatif, on passe ensuite à la pilule puis au stérilet quand on a eu des enfants. Or pourquoi choisir le préservatif si l'on a des relations régulières ? Pourquoi continuer avec la pilule si l'on est étourdie alors qu'un stérilet, un implant ou un anneau pourraient davantage convenir ?

Faire un choix éclairé et efficace suppose en fait un long échange entre patient et professionnel. « *Une méthode sera bien acceptée si tout a été bien expliqué* », constate Béatrice Guigues, vice-présidente du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF). Elle insiste pour ne pas diaboliser la pilule : « *Elle a été beaucoup blâmée, mais il faut dire que c'est un bon moyen de contraception* ».

A chaque renouvellement de prescription, la discussion doit être réengagée pour s'assurer que la contraception convient toujours. « *Mais quel que soit le contraceptif, une période d'adaptation de l'ordre de trois mois est nécessaire*, prévient la gynécologue. *Il ne faut donc pas changer trop fréquemment, sinon, on n'est jamais satisfaite.* »

Sandra Jégu

Les différents moyens de contraception

• **Le stérilet** : On l'appelle désormais dispositif intra-utérin (DIU). Il en existe deux types : le DIU au cuivre et le DIU hormonal. Il est placé dans l'utérus par un médecin ou une sage-femme. Il est efficace durant quatre à dix ans, selon le modèle.

• **Les spermicides** : Une contraception dite de « dépannage ». Les spermicides se présentent sous forme de gel ou d'ovule qui se placent dans le vagin quelques minutes avant chaque rapport.

• **L'implant** : Il s'agit d'une méthode hormonale. Un bâtonnet cylindrique de 4 cm de long et de 2 mm de large est inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale. Il peut être laissé en place pendant trois ans.

• **Le préservatif féminin** : Il s'agit d'une gaine en nitrile ou polyuréthane munie d'un anneau souple aux deux extrémités qui se place dans le vagin. Il peut être mis plusieurs heures avant le rapport.

Avec le préservatif masculin, il s'agit du seul moyen de contraception qui protège également du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).

• **Le préservatif masculin** : Avec le préservatif féminin, il s'agit du seul moyen de contraception qui protège également du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).

• **La pilule** : Il en existe de deux types : les pilules qui contiennent deux hormones, des œstrogènes et des progestatifs, et celles qui contiennent des progestatifs seuls.

• **Le patch** : Il s'agit d'une méthode hormonale. Le patch est à coller soi-même sur la peau et à renouveler chaque semaine pendant trois semaines. Durant la 4^e semaine, on ne met pas de patch mais on reste protégé. Le retrait du patch provoque l'apparition des règles.



• **L'anneau vaginal** : C'est un anneau souple à placer soi-même dans le vagin et à retirer au bout de trois semaines. Au début de la 4^e semaine, on enlève l'anneau, ce qui provoque l'apparition des règles. L'anneau contient deux types d'hormones : des œstrogènes et des progestatifs.

• **La cape cervicale** : Il s'agit d'un dôme très fin qui vient recouvrir le col de l'utérus. Elle peut être posée au moment du rapport sexuel ou plusieurs heures avant. Il est important de la garder pendant huit heures après le rapport. Elle est réutilisable.

• **Le diaphragme** : Il s'agit d'une coupelle en silicone que l'on place soi-même dans le vagin. Il s'utilise associé à des spermicides. Il peut être posé au moment du rapport sexuel ou plusieurs heures avant. Il est important de la garder pendant huit heures après le rapport. Il est réutilisable.

• **Les progestatifs injectables** : Un progestatif de synthèse est injecté par piqûre intramusculaire tous les trois mois.

• **Les méthodes naturelles** : Il s'agit notamment des méthodes d'abstinence périodique ou de retrait. Elles sont peu fiables et contraignantes.

• **La stérilisation à visée contraceptive** : Pour les femmes et les hommes majeurs. Elle provoque une stérilité considérée comme définitive.

• **La contraception d'urgence** : Il en existe de deux sortes : la contraception d'urgence hormonale ou le dispositif intra-utérin au cuivre.

Plus d'informations sur www.choisirsacontraception.fr

Médecines complémentaires : où en est-on ?



Les médecines non conventionnelles connaissent un vrai engouement en France et à l'étranger. Leur efficacité resterait toutefois encore à démontrer. Quelles sont les indications des pratiques aujourd'hui validées et qu'attendre des études en cours ?

Un Européen sur deux recourt aux médecines non conventionnelles, selon les chercheurs de CAM-brella (pour *complementary and alternative medicine*), un réseau de scientifiques européens. En France, de nombreux hôpitaux proposent de l'acupuncture, de l'ostéopathie, de la relaxation ou de l'hypnose aux patients. A l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), plus de quinze pratiques ont été identifiées parmi l'offre de soins. Pourtant, l'efficacité de ces thérapies resterait encore à démontrer.

Pour éclairer le public sur « le contenu, les limites, voire les dangers » de ces thérapies très hétérogènes, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a mis en ligne des fiches thématiques sur le site sante.gouv.fr. Elles inventorient à ce jour seulement six pratiques : la biologie totale, la lipolyse, la mésothérapie, l'ostéopathie, la chiropraxie et la fish pédi-cure.

Inciter à la prudence

Concernant la biologie totale par exemple, les autorités mettent les patients en garde contre « l'absence de preuves scientifiques sur la sécurité et l'efficacité de cette technique [qui] doit inciter les patients à la prudence et ne pas conduire à l'abandon des traitements conventionnels ». D'autres fiches sont en préparation sur l'acupuncture, le jeûne et l'hypnose.

Récemment, l'Académie nationale de médecine a, elle aussi, souhaité réaliser sa propre évaluation des thérapies complémentaires – elle proscrit le mot « médecine ». Elle s'est penchée sur quatre pratiques proposées à l'hôpital : acupuncture, hypnose, ostéopathie, tai-chi. Dans son rapport daté de mars 2013 au sujet de l'acupuncture, l'institution conclut à un bénéfice possible dans certaines pathologies, non exclu mais non démontré dans d'autres.

Fin 2012, l'AP-HP avait déjà présenté un rapport dans lequel elle soulignait le grand nombre de publications

scientifiques s'intéressant à ces médecines, également dites « douces » ou « naturelles ». « Les conclusions des revues de la littérature scientifique sont souvent décevantes », remarquait l'AP-HP, pour laquelle « d'autres études s'avèrent nécessaires ». Celles-ci sont maintenant en cours.

Méthodologie contestée

D'autres études, mais avec quelle méthodologie ? Est-il, par exemple, pertinent d'évaluer un traitement standardisé pour un symptôme particulier en acupuncture ? « On ne traite pas un symptôme mais un patient », répond le Dr Gil Berger, médecin acupuncteur à Paris. Par conséquent, à chaque patient son traitement personnalisé. Les études réalisées selon la méthodologie propre à l'allopathie et au médicament peuvent se révéler concluantes en acupuncture mais resteront « restrictives », selon le médecin, membre de l'Association française d'acupuncture (Afa).



Pour le Pr Alain Baumelou, du pôle santé publique, évaluation et produits de santé à la Pitié-Salpêtrière, à Paris, les méthodes d'évaluation de ces pratiques devraient davantage prendre en considération « la satisfaction des patients ». Il rappelle que certaines indications des médecines complémentaires ont été « correctement validées par des essais cliniques bien faits ».

De nombreux essais démontrent aussi qu'elles contribuent à améliorer la qualité de vie des malades. En conclusion, le Pr Baumelou regrette l'« a priori négatif » avec lequel les Français abordent ces thérapies, qui empêche de mieux les comprendre. « Il va falloir que notre regard sur ces médecines-là change », estime-t-il.

Sandra Jégu

Se poser les bonnes questions

Les patients recourent aux médecines non conventionnelles pour plusieurs raisons détaillées dans une note du Centre d'analyse stratégique : échec des traitements traditionnels, manque de réponse aux maux du quotidien comme l'anxiété, temps d'écoute des soignants insuffisant, etc.

Avant une prise en charge, le ministère de la Santé invite les usagers à se poser les bonnes questions :

- Quelles sont les qualifications du professionnel que je vais consulter ?
- Le traitement est-il adapté à mon problème de santé ?
- Existe-t-il des preuves de son efficacité ?
- Me demande-t-on d'arrêter mon traitement ?
- Quel sera le coût du traitement (prix des consultations, des produits et des dispositifs) ?
- D'autres questions et pistes de réflexion sont proposées sur sante.gouv.fr.

S.J.



Permis B : des formations qui tiennent la route

Formation traditionnelle en auto-école, conduite accompagnée, apprentissage à titre gratuit : il existe désormais plusieurs façons de décrocher son permis. Ce qu'il faut savoir pour choisir la formule qui vous convient le mieux.



Le permis de conduire fait rêver les jeunes adultes depuis sa création en 1922. Mais aujourd'hui, les routes qui mènent à la fameuse carte rose se sont diversifiées. On distingue désormais trois types d'enseignement de la conduite : celui qui passe par les auto-écoles classiques, l'apprentissage à titre gratuit sur des véhicules à double commande et la conduite accompagnée.

L'auto-école reste le mode de formation le plus courant. Le candidat paie généralement un forfait qui comprend une formation théorique au code de la route, une vingtaine d'heures de conduite et le droit de se présenter aux examens. « Il faut se méfier des forfaits à prix cassés, recommande Bernard Decamas, instructeur dans les Alpes-Maritimes. Les vingt heures de pratique, qui constituent le minimum légal, sont rarement suffisantes. Il faut contrôler le tarif des heures supplémentaires qui peuvent gonfler la facture. »

Pour choisir son auto-école, privilégiez la proximité : vous perdrez moins de temps si elle est proche de votre domicile ou de votre lieu de travail. Sachez que les taux de réussite sont disponibles auprès de la préfecture. Surtout, avant de vous inscrire, n'hésitez pas à interroger les élèves en cours de formation sur la qualité de l'encadrement et du matériel mis à disposition.



Depuis sa création en 1984, la conduite accompagnée – ou apprentissage anticipé de la conduite (AAC) – permet de s'initier aux règles de la route dès l'âge de 16 ans. Après une expérience initiale en auto-école, l'élève acquiert de l'expérience au volant, au côté d'un accompagnateur, avant le passage du permis. Cette formation est choisie par 30 % des élèves. Elle améliore les chances de réussite : 69,5 % contre 51,9 % par la filière traditionnelle.

C'est pourquoi, lors de la réforme du permis en janvier 2010, deux nouvelles formules ont été créées. La première, la conduite « supervisée », s'adresse aux plus

de 18 ans qui ont déjà réussi l'épreuve du code et ont pratiqué au moins 20 heures de conduite en auto-école. Ils peuvent compléter leur formation avec un accompagnateur et présenter leur permis après avoir parcouru 1 000 kilomètres.

La seconde formule, conduite dite « encadrée », s'adresse spécifiquement aux élèves des filières professionnelles des métiers de la route (BEP, CAP...). Ces derniers passent les épreuves de code et de conduite dès 16 ans. Ils peuvent ensuite conduire avec un accompagnateur, jusqu'à la délivrance du permis à leur majorité.



Cédric Portal

Ne pas se tromper

Il est théoriquement possible de changer d'auto-école en cours de route – il suffit pour cela de récupérer son dossier d'inscription Cerfa – mais dans les faits, vous aurez des difficultés à obtenir une place d'examen. « Mieux vaut ne pas se tromper, assure Bernard Decamas. L'appartenance à un réseau (CER, ECF) est un gage de sérieux. L'auto-école reste le moyen le plus efficace pour se former. Efficace... mais cher ! »

La volonté de trouver des solutions moins onéreuses pousse de plus en plus de candidats vers la location de voitures à double commande. Le principe : on loue directement ce véhicule auprès d'une société spécialisée – environ 20 euros de l'heure –, puis on est formé par un accompagnateur bénévole. L'élève doit tenir à jour un livret attestant qu'il a conduit au moins vingt heures. Et depuis le 1^{er} octobre 2013, l'accompagnateur – titulaire du permis depuis cinq ans au minimum – doit lui-même avoir suivi une formation de quatre heures dans une auto-école, une association ou un centre agréé. Cette formule est particulièrement adaptée pour les candidats ayant déjà une expérience de la conduite : les titulaires d'un permis étranger non reconnu en France, ceux qui doivent le repasser après un retrait...

Des délais d'attente

Pour passer l'examen, l'élève doit s'inscrire directement en préfecture. Il reçoit ensuite sa convocation au code et à l'épreuve pratique. Dans les faits, les places sont accessibles en priorité aux candidats présentés par les auto-écoles : les délais d'attente peuvent donc être longs. Sachez aussi que les professionnels rechignent à former les accompagnateurs... pour des raisons évidentes.

Des aides pour alléger la facture

- Différentes aides existent pour les populations les plus fragiles :
- Les chômeurs peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge plafonnée à 1 200 euros, versée directement à l'auto-école.
- Pour les intérimaires, le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) débloque une aide de 500 euros pour le permis B.
- Les jeunes de 16 à 25 ans « 1 euro par jour », un prêt, sans intérêt ni frais de dossier, remboursable sur la base de 30 euros par mois.
- Certaines mairies et conseils généraux proposent des bourses au permis de conduire aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dépourvus de ressources personnelles ou familiales.
- Le Fonds d'aide aux jeunes (Faj) propose une aide aux jeunes de 18 à 25 ans dont le projet professionnel nécessite la possession du permis de conduire.
- L'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) délivre des aides à la mobilité aux personnes handicapées.
- Certaines de ces subventions peuvent se cumuler : il ne faut pas hésiter à remplir plusieurs dossiers pour augmenter ses chances.

Cédric Portal

SOCIÉTÉ **Métiers «verts»** derrière le rêve, la réalité

Métiers «verts», «verdissants», «nature», «liés à l'environnement» : difficile de se repérer dans cette jungle d'appellations parfois contradictoires.

Quelques explications pour y voir plus clair.

« **D**epuis qu'un cousin lui a parlé des "métiers verts", Brice n'a plus que ça en tête. La nature, c'est son credo !, raconte le père de ce collégien. Il n'a que 13 ans. Mais il s'y voit déjà... A cheval, veillant sur les arbres majestueux d'une forêt centenaire. En blouse blanche, "écoscientifique" réputé, inventeur d'un moteur non polluant révolutionnaire. Ou encore en deltaplane, caméra au poing, immortalisant les merveilles du monde pour une chaîne de télévision. »

« Le domaine de l'environnement attire beaucoup les jeunes, surtout Françoise Hennecart, directrice du centre d'information et d'orientation (CIO) d'Antibes (Alpes-Maritimes). Mais derrière cette appellation, ils mettent des notions qui ne correspondent pas à la réalité ! »

La plupart confondent « environnement » et « nature ». Or, si les métiers verts représentent aujourd'hui 136 000 emplois⁽¹⁾, seulement 4 000 concernent la gestion des espaces naturels. Les autres sont liés à la production et à la distribution d'énergie et d'eau, à l'assainissement, au traitement des déchets et des pollutions.

L'assainissement et le traitement des déchets, à eux seuls, regroupent près de 40 % des salariés exerçant des professions vertes. Il s'agit de postes d'ouvriers, d'agents d'assainissement, d'éboueurs, de conducteurs de véhicules... Des emplois encore essentiellement masculins et globalement peu qualifiés.

Des profils variés

La production et la distribution d'eau et d'énergie concentrent 46 % des salariés de la « filière verte ». Les profils sont plus variés : on croise un grand nombre d'ouvriers et d'agents titulaires d'un CAP ou BEP, mais aussi des agents de maîtrise, des techniciens avec des fonctions d'encadrement, des cadres et des ingénieurs, hommes ou femmes.

« On est loin du côté "écolo et grands espaces" imaginé par les ados, résume Françoise Hennecart. La réalité



est moins "glamour". » Surtout, la plupart de ces métiers existent déjà... et depuis des années. D'où vient alors l'enthousiasme du gouvernement, prophétisant en 2010 la création de 600 000 emplois à l'horizon 2020 ? D'une étude du Boston Consulting Group, citée lors de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte organisée en 2010 par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer. Cette étude évaluait le nombre d'emplois créés, tous secteurs confondus, si les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement étaient atteints.

Tous les secteurs

En effet, la multiplication des exigences et des normes environnementales a un impact tous les secteurs de l'économie. Et elle oblige les entreprises à « requalifier » des postes dont la finalité première n'est pas liée à l'environnement. Ces métiers – dits « verdissants » – représentent un volume de l'ordre de 3,6 à 4 millions d'emplois. Quelque 38 % s'exercent dans le bâtiment (architectes, couvreurs, électriciens...) et

20 % sont liés aux activités de transport.

Le « verdissement » concerne aussi les ingénieurs spécialistes des emballages, les agents de promotion touristique, les responsables achats et approvisionnement... « Il s'agit alors d'une compétence complémentaire ou d'une spécialisation, souligne Françoise Hennecart. Rarement d'un nouveau métier en tant que tel. »

De nombreux spécialistes relativisent ainsi le boom annoncé des métiers verts. Si l'environnement et le développement durable s'invitent, via les réglementations, dans le quotidien des entreprises, ils ne constituent pas encore un moteur de croissance comme ont pu l'être les nouvelles technologies à l'aube des années 2000.

Cédric Portal

(1) Ce chiffre et ceux qui suivent sont extraits d'une étude réalisée en mars 2012 par le service de l'Observation et des Statistiques (Soes) du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Pour préparer la période automnale

Au jardin d'ornement plantes en pots et fleurs du jardin.

- Protéger les pots qui restent à l'extérieur, les vivaces peuvent être divisées ou bien plantées.
- Profitez de la saison pour créer de jolies jardinières à floraison automnale.

Les légumes

- Voici venue l'heure de récolter les courges, la mâche et les salades d'hiver.
- C'est le moment de travailler la terre entre deux cultures
- Penser à enrichir la terre avec de l'engrais.

Les arbres fruitiers et petits fruits

- Dans nos régions pommes, poires, sont autant de fruits à récolter en automne. Les arbres fruitiers nécessitent aussi des soins de saison et la plantation peut commencer.

Les arbres, arbustes et rosiers

- Le temps est venu pour planter les arbustes persistants et tailler les haies.
- Penser à les entretenir.

Le bassin et la pelouse

- Retirer les feuilles mortes qui tombent sur la pelouse ou à la surface du bassin (pourrissement)
- Retirez les plantes aquatiques qui ne sont pas rustiques.



Et n'oubliez pas de nous adresser vos recettes à :

**Mutuelle des Municipaux
Le Mutualiste Municipal
4, rue venture - C.S. 41822
13221 Marseille Cedex 01**



La Tourte au poulet

simple, rapide à faire et délicieuse
une idée Marie-Cécile pour la rentrée :

Pour 8 personnes

Ingrédients :

- 2 pâtes feuilletées (rayon frais)
- 3 escalopes de poulet ● 1 pot de crème fraîche
- 250 g de champignons frais ● 2 poireaux
- 1 cuillère à soupe d'huile ● ½ cube de bouillon (volaille)
- 1 jaune d'œuf ● Sel, poivre selon les goûts.

Préparation :

- Préchauffer le four à 180°C.
- Laver les poireaux et les couper en tranches fines.
- Couper le pied des champignons et les rincer, avant faire revenir dans une sauteuse les poireaux dans l'huile pendant 10 minutes avant d'ajouter les champignons
- Cuire encore 5 minutes jusqu'à ce que les champignons aient rendu leur eau.
- Même opération avec les champignons, lavés et bien égouttés.
- Ajouter le poulet coupé en morceaux dans la sauteuse.
- Emitter le cube de bouillon dans la sauteuse, il rehaussera le goût.
- Enfin mélanger la crème à la préparation.
- Laissez encore mijoter 5 minutes sur feu doux.
- Assaisonner selon le goût.
- Durant le refroidissement, placer la première pâte dans un moule à bords hauts.
- Piquez le fond avec une fourchette.
- Garnir avec la préparation.
- Recouvrir ensuite avec la deuxième pâte et appuyer sur les bords du moule pour souder les deux pâtes entre elles.
- Avant d'enfourner votre tourte, dorer le dessus de la pate avec le jaune d'œuf.



en dessert

Banane Surprise très facile à réaliser

Pour 1 personne

Ingrédients :

- 1 banane
- des biscuits ou gâteaux secs (sablés)
- chocolat liquide
- yaourt ou fromage blanc

Préparation :

- Placer les biscuits brisés au fond d'un verre ou d'une coupe à dessert,
- Couper la banane en rondelles la mélanger au yaourt et verser dans le verre.
- Recouvrir de chocolat liquide

Variantes : on peut utiliser du chocolat ménage à faire fondre avec un peu de lait. Le dessert peut être enrichi par d'autres fruits de saison. On peut encore décorer avec des fruits secs.



Faites le point sur votre audition



Ces laboratoires à la pointe de la technologie, sont les seuls équipés du dernier système innovant Visible Speech, permettant d'obtenir le meilleur réglage et la meilleure performance de vos appareils auditifs toutes marques.

Si vous rencontrez des difficultés avec vos appareils auditifs, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



NOS ENGAGEMENTS

- 1/3 payant, aides aux financements
- Période d'essai sans engagement de 15 jours
- 4 ans de garantie*
- Entretien et suivi gratuit de votre appareillage
- Réparation et suivi toutes marques
- Possibilité de venir à domicile



AUDIOPROTHÉSISTES DIPLOMÉS D'ÉTAT ET SPÉCIALISTE DE L'AUDITION NUMÉRIQUE



Entendre
RNB - Quartier San Baquis
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 04.42.69.44.70



Espace Audition
16 Route Nationale 96
13112 LA DESTROUSSE
Tél : 04.42.71.21.65



Audition médicale
16 avenue Jean Jaurès
13130 TRETZ
Tél : 04.42.64.25.97

TOUS LES CENTRES SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H30 ET DE 14H00 À 18H00



REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES DE LA VILLE DE MARSEILLE

380 rue Saint- Pierre 13005 Marseille - Ouvert 24h/24 - 7jours/7

Le funérarium municipal, un espace de 1532 m2

- Un espace post-mortem
- Des salons funéraires
- Une salle de cérémonie multi-cultes qui permet d'organiser sur place des cérémonies religieuses et civiles, et de tenir des veillées funèbres traditionnelles.

Un lieu de recueillement où les familles peuvent rendre dignement hommage aux défunts, tout en créant les conditions d'intimité d'un domicile privé.

Les contrats obsèques

Prévoir ses funérailles, c'est aujourd'hui possible en constituant un capital qui peut être échelonné sur 5 années.
Possibilité de paiement mensualisé – Devis sur simple demande.

Alors n'ayez plus d'appréhension, faites la démarche.

Régie Municipale des Pompes Funèbres

Téléphone : 04 91 14 67 02

Téléphone : 04 91 55 35 35

Télécopie : 04 91 14 67 06

Funérarium municipal

Téléphone : 04 91 14 67 01

Télécopie : 04 91 14 67 68

Contrats Obsèques

Téléphone : 04 91 14 67 64

Portable : 06 16 53 09 84



Le Centre de Santé des Municipaux



51, Rue de Rome – 13001 Marseille • Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

- Un accès aux soins pour tous
- Tiers payant sécurité sociale et mutuelles
- Pas de dépassement d'honoraires
- Un éventail complet de spécialités médicales
- Echographie, doppler...
- Quatre généralistes permanents



Médecins : 04.91.13.98.88
04.91.13.98.89

Dentistes : 04.96.17.63.35

MÉDECINE SPÉCIALISÉE

- Médecine générale
- Cardiologie
- Chirurgie vasculaire
- Dermatologie
- Gastro-entérologie
- Gynécologie-obstétrique
- Médecin nutritionniste
- Médecine physique-réadaptation
- Echographie, Doppler
- Endocrinologie
- Ophtalmologie
- O.R.L.
- Pneumologie - Allergologie
- Psychiatrie
- Rhumatologie
- Urologie

PARAMEDICAL

- Pédicurie - Diététique - Ostéopathie